

## COMMUNE



DE VENTAVON

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06 du 18 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre et le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024.**

**Présents :** BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

**Absents ayant donné procuration :** BORGNA Eric à HECTOR France

**Absent :** BEDERIAN Alexandre

**Secrétaire de séance :** CHASTEL Sandrine

**Ouverture de séance à 18h30**

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2024 est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

#### DEL N° 2024-42-Objet : Convention pour la mise à disposition de terrains avec la SAS SAB

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la SAS SAB exploite sur la commune un terrain au lieu-dit Le Beynon suivant contrat de foretage en date du 11 décembre 1989 et de ses avenants.

La SAS SAB doit rétrocéder par tranche à la commune de Ventavon les zones réaménagées, une fois l'exploitation de celle-ci terminée.

Néanmoins la SAS SAB, conformément aux conditions générales du contrat de foretage du 11 décembre 1989 a le droit d'usage des terrains loués pour toute industrie qu'elle serait appelée à créer, soit pour faciliter son exploitation et la développer, soit pour la compléter.

La commune de Ventavon a la volonté d'étendre le centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société Alpes Assainissement. La SAS SAB a terminé les extractions sur une zone entre le centre de tri VEOLIA et l'ISDND actuel.

Néanmoins, la SAS SAB, dans le cadre de son exploitation de carrière, aurait une utilité concernant la partie plane située au fond de l'excavation concernée soit une surface de 73 773 m<sup>2</sup>. En effet, l'usage de cet emplacement, dans le cadre de futures exploitations, permettrait à ladite société de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement et lui permettrait de réaliser d'importantes économies en termes de coût d'exploitation.

La SAS SAB n'a pas l'intention de s'opposer au projet de la commune mais souhaiterait dans le cas où pour une raison quelconque la société Alpes Assainissement ne parviendrait pas à obtenir les autorisations nécessaires ou renoncerait à son projet, qu'elle puisse utiliser les 73 773m<sup>2</sup> plane au fond de l'excavation pour faciliter ses conditions d'exploitations futures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'approuver la convention telle que présentée et jointe à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS SAB.

**DEL 2024-43 – Marché de travaux de construction des réseaux d'assainissement sur le secteur Nord de la commune et renouvellement d'une partie du réseau surpressé d'eau potable du Haut Villard – choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a lancé une consultation pour les travaux de construction des réseaux d'assainissement sur le secteur Nord de la commune et renouvellement d'une partie du réseau surpressé d'eau potable du Haut-Villard.

La consultation soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics a été lancée en marché à procédure adaptée et mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 27. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 09 août 2024 sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.marches-publics.info> et sur le journal d'annonces légales : Dauphiné Libéré.

L'opération est décomposée en deux lots techniques :

- Lot n° 1 : Réseaux
- Lot n° 2 : Revêtements

Après analyse des offres, le Maire propose de retenir pour chaque lot, l'offre la plus avantageuse en tenant compte des critères prévus au règlement de consultation appréciés par une note pondérée : critère prix à 40% et valeur technique à 60 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le choix opéré par la Commission et décide de retenir :
  - **pour le lot n° 1 : Entreprise POLDER pour un montant de 959 875 € HT**
  - **pour le lot n° 2 : Entreprise ROUTIERE DU MIDI pour un montant de 149 845,40 € HT**
- **Autorise le Maire** à signer les pièces afférentes à ces marchés dont les crédits sont prévus au budget eau et assainissement 2024 de la collectivité.

**DEL 2024-44 – renouvellement de la convention relative au service de la CCSB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

**Vu** la loi N° 2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;

**Vu** l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire 284 du 17 Novembre 2017 décidant de la création du service commun « Application Droits des Sols » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 144.24 du 12 novembre 2024 relative au renouvellement de la convention du service commun ADS et son annexe n° D144-24 ;

**Vu** la convention signée le 30 novembre 2017 entre la CCSB et la mairie de Ventavon pour la gestion d'un service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) ;

**Considérant** que la convention arrive à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de la renouveler pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 Décembre 2027 ;

**Considérant** que la convention, jointe à la présente délibération, dont le contenu et les tarifs ont été mis à jour ;

**Considérant** que, par délibération du conseil communautaire, la convention et les conditions de participation des communes au financement du service commun ont été approuvées

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de renouveler la convention et approuve la nouvelle tarification d'instruction du service ADS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention jointe ;

**DEL N° 2024-45 : Renouvellement des conventions de mise à disposition de services techniques et de secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°173.21 du 20 décembre 2021, la CCSB avait approuvé le renouvellement de ces conventions pour une durée de trois ans. Ces conventions en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2024.

Par délibération 147.24 du 12 novembre 2024, la CCSB a approuvé le renouvellement de ces conventions pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire précise que le tarif du service comprend le coût salarial de l'agent ainsi que tous les frais afférents au fonctionnement du service de la CCSB et qu'il pourra être révisé chaque année par avenant. Ce tarif est de 27 € pour le secrétariat de mairie (contre 25€ actuellement) et de 33 € pour les techniques (contre 30 € actuellement).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire appel aux services de la CCSB.

**DEL 2024-46 – Renouvellement de la convention relative à la création d'un service commun pour l'instruction des demandes de publicité extérieure**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°13.24 du 12 février 2024, la CCSB a mis en place un service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure.

La convention entre la CCSB et les communes membres fixe les modalités techniques et financières de fonctionnement du service commun « publicité extérieure » assurés par le service Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Monsieur le Maire précise que les modalités de financement de ce service sont les mêmes que celles du service commun ADS : la CCSB prend à sa charge 25% et les communes participent au financement du service à hauteur de 75%.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la nouvelle convention de service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure pour la période du 01<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027
- **Autorise** le Maire à signer cette convention avec chacune des communes adhérentes au service commun ;

**DEL 2024-47 – Décision modificative n°2 – Budget Eau et assainissement année 2024**

Le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits en investissement pour les travaux coordonnés de construction des réseaux d'assainissement sur le secteur nord de la commune et de renouvellement d'une partie du réseau supprimé d'eau potable du Haut Villard. En effet, après analyse des offres et après le retour des demandes de subventions, Monsieur le maire propose les virements, comme suit :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70111 : Ventes d'eau aux abonnés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
R-13111-924 : RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF NORD COMMUNE ET STEP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	386 991.00 €
R-1313-924 : RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF NORD COMMUNE ET STEP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	257 994.00 €
R-1318-924 : RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF NORD COMMUNE ET STEP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	264 539.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>909 524.00 €</b>
R-1641-924 : RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF NORD COMMUNE ET STEP	0.00 €	0.00 €	1 110 024.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 110 024.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-924 : RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF NORD COMMUNE ET STEP	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 110 024.00 €</b>	<b>910 024.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-199 500.00 €</b>		<b>-199 500.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les virements de crédits du budget eau assainissement 2024.

**DEL 2024-48 – Décision modificative n°1 – Budget Principal année 2024**

Le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits en investissement à la suite de certains imprévus et travaux supplémentaires au marché de travaux Source Muret ainsi qu'aux travaux de restructuration de la mairie et propose les virements, comme suit :

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2112 : Terrains de voirie	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115 : Terrains bâtis	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>135 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231-29 : RESTRUCTURATION BATIMENTS ECOLE MAIRIE	0.00 €	210 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-30 : AMENAGEMENT QUARTIER SOURCE MURET	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-31 : CIMETIERE	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>235 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>160 000.00 €</b>	<b>235 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>145 000.00 €</b>		<b>145 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les virements de crédits du budget Principal 2024.

Questions diverses :

- Jean-Luc LANG informe que 2 tableaux classés se trouvent dans le local au-dessous de la mairie et s'interroge sur la nécessité de les faire restaurer. Dans un premier temps des devis vont être demandés auprès d'entreprises spécialisées.
- France HECTOR rappelle la date du marché de Noël qui se déroulera le 08 décembre à l'ELM et Nathalie BOUCHET rappelle également la présence du conteur le 30 novembre à l'église de Ventavon

Fin de la séance à : 19h20

Délibérations affichées le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance  
Sandrine CHASTEL

Le Maire  
Juan MORENO


